

**SAS MONDIAL PARE-BRISE**

483 Route de Toulouse

46090 LE MONTAT (FRANCE)

TEL: 05 65 20 21 47

FAX: 09 57 16 53 72

SIRET: 418 505 343 01220

APE: 4520A

MONDIAL PARE-BRISE (Adresse administrative)

3 rue Joseph Monier

92500 RUEIL MALMAISON (FRANCE)

SAS au capital de 102 263 €

RCS: Nanterre B418505343

N° tva intra: FR33418505343

SIREN: 418 505 343

Page 1 / 1

des Services + Gratuits :Nettoyage intérieur du véhicule • Prêt de véhicule
Intervention sur site**0 805 16 17 18**Service & appel
gratuits

info@mondialparebrise.fr

Facture de service

lemontat@mondialparebrise.fr

FACTURE N° : 4604109403 DUPLICATA 1Vous avez été servi par : **MATEUS XAVIER****DATE : 27/08/2025**

Client

GARAGE BARTOLO

CHEMIN DE LA SALAPISSOU

LIEU DIT LES BUGUELLES

46090 PRADINES (FRANCE)

MARQUE : BMW
MODELE : SERIE 3 BERLINE E90 LCI
IMMAT. : AP-293-NW KM : 476283
N° SERIE : WBAPN31020A769316
N° POLICE :
REF. CLIENT :

DATE SINISTRE :
N° SINISTRE :
LIEU SINISTRE :
MOTIF DEPLACEMENT :
CIRCONSTANCE :

Date d'exécution de la prestation (fin des travaux) : 27/08/2025

Référence	Désignation	Qté	P.U. H.T.	Taux remise	Remise ligne H.T.	TVA	Total net H.T.
51 34 7060211	VITRE FIXE DE PORTE AR G COLLE	1.00	76.69	20.00%	15.34	20.00%	61.35
=== SOUS TOTAUX ===							
	TOTAL PIECES						61.35
	TOTAL REMISES LIGNES						15.34
	TOTAL REMISE						15.34
	Total TVA 20.00%						12.27

****Produits connexes : lames de cutter, chiffons, tamponnettes, produit de nettoyage des pièces remplacées.**

TVA SUR LES DEBITS

H.T. Facture	Taux TVA	Total TVA	Total TTC	A la charge du Client	A la charge de l'Assurance
61.35 €	20.00 %	12.27 €	73.62 €	Net à payer 73.62 €	

N ° COMPTE CLIENT :

FACTURE N° : 4604109403

RÈGLEMENT :CARTE BLEUE
DATE ECHEANCE : 27/08/2025**ACCEPTATION DES TRAVAUX :**

SIGNATURE

En application de l'article L441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le réparateur pourra faire appliquer, au client professionnel, des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité des dites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée au Client professionnel.